



FICHE D'INSCRIPTION DISPOSITIF DE RÉPIT

Date de création : 8 novembre 2023	Date de modification : mai 2025	Date de diffusion : mai 2025
Rédacteur(s) : Dispositif de répit	Vérifié par : Direction	Approuvé par : Qualificienne

NOM/Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge :

Nom et adresse de l'établissement accueillant l'enfant (Exemple IME de NIORT, SESSAD GPA.....) :

.....
.....

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

NOM/Prénom :

Adresse :

.....

N° Tél. :

E-mail :

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASE : OUI NON

Si oui, préciser les coordonnées du référent ASE :

NOM/Prénom :

N° Tél. :

E-mail :

Afin de répondre au mieux aux besoins de votre enfant, merci de préciser s'il présente des TSA (ou s'il a des besoins apparentés à ce public) en cochant la case correspondante :

Mon enfant présente des TSA (ou besoins apparentés à ce public) :

OUI NON

Tournez la page 

Je souhaite inscrire mon enfant suivant le calendrier ci-dessous :

Période du 14 mars 2026 au 26 avril 2026	
INTERNAT	EXTERNAT
<input type="checkbox"/> Week-end internat du 20 au 23 mars	<input type="checkbox"/> Week-end du 14 et 15 mars
<input type="checkbox"/> Semaine internat du 6 au 10 avril	<input type="checkbox"/> Week-end du 28 et 29 mars
<input type="checkbox"/> Week-end internat du 10 au 13 avril	<input type="checkbox"/> Week-end du 4 et 5 avril
<input type="checkbox"/> Semaine internat du 13 au 17 avril	<input type="checkbox"/> Week-end du 25 et 26 avril
<input type="checkbox"/> Week-end internat du 17 au 20 avril	

Votre demande d'inscription sera étudiée par les professionnels du Dispositif de répit puis sera soumise à la commission d'admission du 11 février 2026.

Le Coordonnateur vous contactera pour vous informer du résultat.

➔ Les transports sont à la charge de la famille. En cas de difficultés, vous pouvez vous référer au règlement de fonctionnement du dispositif de répit.

Fiche à transmettre **au plus tard le 21 janvier 2026** à l'ITEP de la Roussille, par mail, à l'adresse suivante : dispositifrepit@itepdelaroussille.fr

ABSENCE : Dans le souci de permettre à un maximum de familles / aidants de bénéficier du Dispositif de Répit, nous vous informons que **toute absence injustifiée entraînera une perte de priorité pour les inscriptions futures**. Cette mesure vise à garantir une gestion équitable des places disponibles et à éviter les absences non justifiées qui pourraient bénéficier à d'autres aidants ou enfants ayant besoin de répit.

En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les coordonnateurs dans les plus brefs délais.

En cas de besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez consulter le site internet : <https://itepdelaroussille.fr>.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ITEP de la Roussille au 05.49.73.98.12.

La demande est complétée par :

Signature du (des) représentant(s) légal(ux)

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the signature of the legal representative.

En cas d'impossibilité de signature du représentant légal, le demandeur atteste avoir obtenu l'accord du représentant légal : OUI NON